

Québec, le 24 mars 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le-May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Par la présente, je réponds à la question inscrite au feuillet le 24 février dernier par le député de l'Acadie, M. André-Albert Morin, au sujet de l'accès aux services de mammographie au Nunavik.

Permettez-moi d'abord de souligner que plusieurs actions sont actuellement mises en œuvre afin d'améliorer l'accès aux services de santé dans la région du Nunavik. Ces actions concernent notamment l'acquisition d'équipements spécialisés, l'augmentation de la capacité des centres, l'accompagnement dans la gestion des installations, ainsi que le soutien aux citoyens devant se déplacer pour recevoir des soins.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) est responsable de l'organisation des soins de santé dans la région et bénéficie d'une certaine autonomie dans la gestion de ses services. Elle relève toutefois du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui l'accompagne dans la planification et l'amélioration de l'offre de soins.

Selon les informations transmises par le MSSS, la Direction des laboratoires et de l'imagerie médicale précise que l'appareil mobile de mammographie, connu sous le nom de SOPHIE, a été retiré du service en 2022 en raison de la désuétude de sa technologie. À ce jour, aucune solution mobile de remplacement ne répond aux standards de qualité établis par le Laboratoire de santé publique du Québec.

Depuis le retrait de cet appareil, les femmes du Nunavik sont transportées par avion vers Montréal afin de passer une mammographie de dépistage, ce qui entraîne des contraintes importantes tant pour les patientes que pour l'organisation des services.

Dans ce contexte, le MSSS a recommandé l'installation d'un appareil fixe de mammographie dans la région afin de rétablir un accès local, stable et sécuritaire aux services de dépistage, tout en réduisant les déplacements médicaux non nécessaires. La région a été informée de cette recommandation et est appelée à l'intégrer à son plan d'établissement.

Par ailleurs, des mesures transitoires ont été mises en place afin d'assurer la continuité des services. Le MSSS assure un suivi étroit avec les partenaires régionaux afin de favoriser la mise en place d'une solution durable pour les femmes du Nunavik. La responsabilité opérationnelle de l'installation d'un appareil fixe relève toutefois de la région, notamment par son intégration dans les outils de planification appropriés.

À ce stade-ci, aucun échéancier ferme ne peut être avancé. Il importe également de souligner que le contexte actuel, notamment la mobilisation importante des ressources pour faire face à l'augmentation des cas de tuberculose dans la région, exerce une pression additionnelle sur les capacités organisationnelles et opérationnelles.

Soyez assuré que notre gouvernement demeure pleinement engagé à améliorer l'accès aux services de santé pour les populations du Nunavik, incluant les services de dépistage du cancer du sein.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader, l'expression de mes salutations distinguées.

Le ministre responsable des Relations
avec les Premières Nations et les Inuit,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ian Lafrenière', with a stylized flourish at the end.

Ian Lafrenière, CD